



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHATT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS		

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Convention de rénovation urbaine d'agglomération - Programmation 2009 -
Demande de subvention - Participation financière du Grand Dijon**

- Signée le 21 mars 2007, la convention de rénovation urbaine d'agglomération consolidée constitue un investissement sans précédent à hauteur de 294 millions d'euros. La mobilisation des 15 maîtres d'ouvrage et de 9 co-financeurs a permis d'améliorer le cadre de vie des 42 000 habitants, soit 18 % de la population de l'agglomération, qui habitent les grands quartiers d'habitat social : les Grésilles et la Fontaine d'ouche à Dijon, le Mail à Chenôve, le Belvédère à Talant, le Bief du moulin à Longvic et le Centre-Ville à Quetigny.

Au total, le Grand Dijon alloue des subventions, à hauteur de 14,13 millions d'euros.

Sur la période 2005-2011, ce « plan Marshall » constitué de 237 opérations s'articule autour des objectifs suivants :

- requalifier les quartiers et la valorisation de leur cadre de vie
- diversifier et redéployer l'offre locative sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat
- Favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets

Les actions liées au logement représentent 66 % du coût total (197 millions d'euros) et se répartissent comme suite :

- 804 logements à loyer modéré à reconstituer (au 1^{er} octobre, 279 logements ont été livrés (34,7%) et 341 sont en cours de réalisation
- 752 logements à loyer modéré à démolir (au 1^{er} octobre, 5 immeubles ont été démolis soit 359 logements (41,6%)
- 40 logements transformés en bureau d'entreprise
- 224 logements en accession à la propriété
- 2117 logements à loyer modéré à réhabiliter (au 1^{er} octobre, 971 logements ont été réhabilités)
- 3380 logements à loyer modéré à résidentialiser (au 1^{er} octobre, 1203 logements ont été résidentialisés (45,86%)

Par ailleurs en positionnant l'homme au cœur du projet urbain, les partenaires font le pari de combiner restructuration du cadre urbain et amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Concrètement cette ambition se traduit par :

- l'application des clauses d'insertion pour chaque opération (10% des heures travaillées réservées à l'insertion) : L'agglomération dijonnaise a été l'une des premières à s'engager résolument à développer l'insertion au travers de ces marchés publics en signant le 7 novembre 2003 avec 13 communes de l'agglomération, l'Etat et les 3 fédérations professionnelles qui sont la FRTP, la FFB et la Capeb 21. Une clause fixant à 10 % des heures travaillées, le niveau d'insertion. Ce niveau a été maintenu pour le projet de rénovation urbaine de l'agglomération signé le 12 mai 2005.

Au 1^{er} octobre 2009, cela a permis de réaliser 190 000 heures d'insertion, 211 personnes bénéficiaires et 77 personnes ont obtenu un contrat CDI ou CDD de plus de 6 mois.

53 % des personnes issues des quartiers ZUS ont bénéficié de ce dispositif d'insertion (51 % au niveau national)

Avec l'engagement du tramway, l'agglomération a pris la décision de faire de la réalisation de cette infrastructure, un levier fort en faveur de l'emploi et de l'insertion pour les habitants jeunes et moins jeunes – résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville. Les travaux du tramway doivent générer environ 300 emplois grâce à l'application de la règle des 10 %.

Afin de réussir cet engagement, l'agglomération avec ses partenaires publics, les acteurs de l'emploi et les fédérations d'entreprises vont signer en novembre, un engagement fixant le rôle de chacun, les modalités d'exercice du partenariat qui reposera sur la formation anticipée grâce à des modules d'adaptation à l'emploi. Il s'agit par cette méthode de réussir l'accès à l'insertion des publics mais aussi la réussite pour l'entreprise accueillante. Un second volet concerne les jeunes diplômés sur des quartiers et dont l'accès à l'entreprise s'avère difficile.

- l'accompagnement des locataires concernés par les démolitions (mission confiée à l'ACEIF cabinet spécialisé) : La MOUS relogement, dans le cadre de la convention de rénovation urbaine

- d'agglomération, est chargée de faire des propositions à 792 ménages touchés par la démolition. Sur les 752 ménages à reloger, 582 sont relogés soit 77% des familles.

Le dispositif de relogement fonctionne selon 3 principes :

organiser des permanences afin d'accueillir et proposer aux ménages une solution en fonction de leur souhait, de leur capacité financière ...

- réunir de la plate forme sociale avec notamment la Caisse d'allocations familiales autour d'un travailleur social dont le poste est financé par le Grand Dijon. Ces plates-formes visent, à - partir des situations repérées, à établir un diagnostic partagé de la situation familiale, économique, de santé du ménage
- la mobilisation d'une plate forme interbailleur afin de mutualiser, sur la base d'objectifs chiffrés, l'offre de logement

♦ Au titre la programmation 2009, les maîtres d'ouvrage sollicitent le soutien financier de la Communauté à hauteur de **1 007 895 euros** pour 9 opérations relatives aux constructions de logements à loyer modéré et aux aménagements.

(cf. liste des opérations 2009 financées par le GRAND Dijon en annexe)

Pour l'année 2009, le Grand Dijon investira pour le :

- Quartier du Mail : 845 391 €
- Quartier du Belvédère : 56 000 €
- Quartier de la Fontaine d'ouche : 30 000 €
- Quartier des Grésilles : 76 504 €

Il est précisé que ces opérations bénéficient par ailleurs du concours financier des partenaires signataires de la convention de rénovation urbaine.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au titre de la programmation 2009, et conformément aux engagements pris par la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des :

Villes de :

- Dijon : 30 000 €
- Chenôve : 652 860 €
- Talant : 56 000 €

Bailleurs publics :

- ORVITIS (ex OPH 21) : 192 531 €
- OPAC : 31 533 €
- SCIC : 44 971 €

- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours et des budgets futurs

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 novembre 2009

Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le

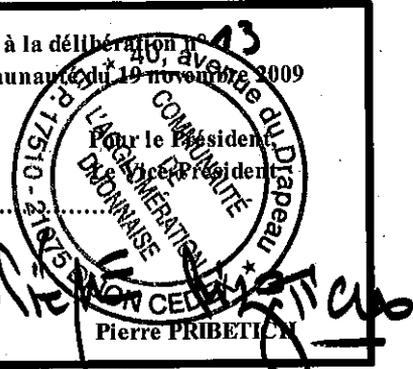


Communauté de l'Agglomération
Dijonnaise

Vu pour être annexé à la délibération n° 43
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009
Dijon, le

Commune de.....

20 NOV. 2009



RENOUVELLEMENT URBAIN
Quartier

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

CONVENTION FINANCIERE

20 NOV. 2009

Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président,
M. François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du 4 octobre 2007,

et

la Commune de représentée par son Maire

PREAMBULE

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du la Ville de / l'organisme HLM
..... a programmé une opération

Le coût prévisionnel de cette opération a été estimé à € hors taxes

En considération des dispositions de la convention avec l'Agence nationale pour la Rénovation
Urbaine (ANRU) conclue le 21 mars 2007 et des dispositions financières adoptées par la
Communauté de l'agglomération lors du Conseil en date du, le Grand Dijon s'est engagé à
mobiliser des fonds de concours à hauteur de € au bénéfice de la Commune de

Il est prévu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de paiement de la participation
financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice d'une opération de
..... engagée par la Commune de

Article 2 : Participation de la Communauté

Le coût prévisionnel total de ces travaux s'élève à€ hors taxes.
Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération, en considération des dispositions adoptées par délibération du, est de €.

Article 3 : Modalités de paiement

La Communauté d'agglomération s'engage à participer, sous forme d'une subvention, au financement de cette opération.

Le paiement de la somme de € interviendra en trois phases, sur présentation par des justificatifs des dépenses réalisées, qui se déclinent comme suit :

- 20 % à l'engagement de l'opération sur présentation de l'ordre de service,
- 60 % sur justificatifs de la réalisation de 80 % du montant des travaux certifié par le maître d'œuvre,
- 20 % à l'achèvement de l'opération sur présentation du Décompte Général Définitif.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin avec l'établissement du Décompte Général et définitif de l'opération.

Fait en deux exemplaires originaux

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise
Le Président,

Pour la Commune / l'organismes HLM de

Le Maire,

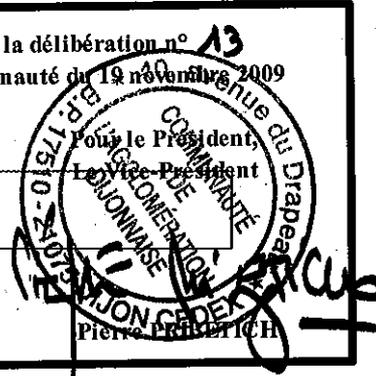
François REBSAMEN

.....

Vu pour être annexé à la délibération n° 13
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009
Dijon, le

Liste des opérations
Programmation 200

20 NOV. 2009



1. Quartier du Mail :

- réalisation de 20 logements PLUS CD Place Coluche (ORVITIS) : 127 811 €
- réalisation de 10 PLUS Place Coluche (ORVITIS) : 64 720 €
- requalification du cours du Général de Gaulle (Ville de Chenôve) : 201 500 €
- aménagement du centre-ville (Ville de Chenôve) : 451 360 €

2. Quartier du Belvédère :

- Secteur Nachey – aménagement (Ville de Talant) : 6000 €
- Plan lumière (Ville de Talant) : 50 000 €

3. Quartier des Grésilles :

- réalisation de 6 logements rue Blairet (OPAC) : 31 533 €
- réalisation de 20 logements PLUS CD " La Caravelle" : 44 971 €

4. Quartier de la Fontaine d'ouche :

- Déviation avenue du lac – rue de la Cras (Ville de Dijon) : 30 000 €

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 NOV. 2009

